

Catégorie B**Sélection des postes pour le mouvement spécifique au 1^{er} juillet 2013
CAP N°6 du 24 janvier 2013 – Contrôleur des Finances Publiques**

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était entièrement consacrée à la sélection des postes en vue du mouvement spécifique du 1^{er} juillet 2013.

Les élus de **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire annexée.

Le mouvement spécifique sur poste en date du 1er juillet 2013 entraînera une obligation pour les agents concernés de rester 2 ans dans le poste obtenu. Auparavant, cette obligation était de 3 ans. Par ailleurs, l'appel à candidature sera national. Les demandes devront être parvenues à la Direction Générale avant le 19 février 2012, la CAP Centrale se tenant les 19, 20 et 21 mars 2012.

F.O.-DGFIP étant la seule organisation syndicale à soutenir le mouvement spécifique sur poste, elle a donc défendu l'ensemble des postes proposés par les départements.

Dans ses documents initiaux, l'Administration proposait de ne retenir que 11 emplois situés dans 8 départements contre les 45 proposés par 24 directions locales.

F.O.-DGFIP est intervenue avec vigueur pour retenir la totalité de ces postes. Sensible aux arguments de notre délégation, la Direction Générale a rajouté 9 postes au projet initial :

Larzac (012036)	Mont Louis (066011)
Castillon La Bataille (033063)	Le Biot (074007)
Villars de Lans (038005)	SIP Montmorillon (086013)
Dormans (051034)	Saint Laurent du Maroni (102005)
Remalard (061024)	

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADMINISTRATION	X		
SOLIDAIRES		X	
CGT			X
CFDT		X	
FO-DGFIP		X	

Commentaires : la délégation **F.O. DGFIP** a voté contre car la totalité des postes n'a pas été retenue, laissant ainsi de trop nombreuses unités de travail en sous-effectif. **FO DGFIP** reste la seule organisation syndicale à demander le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.

Postes proposés au mouvement spécifique du 1er juillet 2013 en catégorie B

Départements	Postes proposés (N°Codique)	Nb d'emplois sollicités en catégorie B	Nb d'emplois B sélectionnés en CAPN
AIN	Ferney-Voltaire (001013)	1	1
ALPES MARITIMES	La Tinée (006021)	1	1
AVEYRON	Larzac (012036)	1	1
CHARENTE-MARITIME	Matha (017030)	1	Non retenu
HAUTE CORSE	Calvi (02B007)	1	1
DORDOGNE	Nontron (024061)	1	Non retenu
EURE et LOIR	Authon du Perche (028002)	1	Non retenu
	Brou (028010)	1	1
HAUTE-GARONNE	Bagnères de Luchon (031047)	1	Non retenu
	Saint-Beat-Cierp (031052) proposé en 2012	1	1
GIRONDE	Sauveterre de Guyenne (033076)	1	Non retenu
	Sainte Foy La Grande (033069)	1	Non retenu
	La Réole (033073)	1	Non retenu
	Castillon La Bataille (033063)	1	1
ISERE	Villars de Lans (038005)	1	1
	Pontcharra (038030)	1	Non retenu
	Virieu sur Bourbe (038124)	1	Non retenu
LOIRE	Bourg Argental (042001)	2	Non retenu
LOIRET	Lorris (045038)	1	Non retenu
MARNE	Suippes (051021)	1	Non retenu
	Mourmelon (051012)	1	Non retenu
	Anglure (051030)	1	1
	Montmirail (051030)	1	1
	Dormans (051034)	1	1
HAUTE-MARNE	Chevillon (052011) proposé en 2012	1	1
	Bourmont (052004) proposé en 2012	1	1
MEURTHE ET MOSELLE	Nomeny (054018)	1	Non retenu
ORNE	Remalard (061024)	1	1
PAS DE CALAIS	Bapaume (062009)	1	Non retenu
	Carvin (062066)	2	Non retenu
PYRENNES ATLANTIQUES	Bedous (064006) proposé en 2012	1	Non retenu
PYRENNES ORIENTALES	Cerdagne (066020) proposé en 2012	2	Non retenu
	Mont Louis (066001) proposé en 2012	1	1
HAUTE SAVOIE	Abondance (074001)	1	Non retenu
	Le Biot (074007)	1	1
	St-Julien-en-Genevois (074025) proposé en 2012	1	Non retenu
VAR	SIP Saint Tropez (083121)	1	1
	Carces (083104)	1	1
VIENNE	SIP Montmorillon (086013)	1	1
YONNE	Ancy Le Franc (089002)	1	Non retenu
GUYANE	Saint Laurent du Maroni (102005)	2	1
		45	20

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Sylvie SERRE – Philippe CINQ - Pascaline KERHOAS

Sébastien DESCHAMPS - Jacques REGNIER – Marc GEORGES

Déclaration liminaire

CAPN du 24 janvier 2013

Classement des postes éligibles au mouvement spécifique

« Madame la Présidente,

Le mois de janvier est traditionnellement celui des vœux. Au-delà de ceux-ci, cette première CAPN de l'année est l'occasion pour les élus **F.O.-DGFIP** de rappeler certaines de leurs revendications les plus importantes :

Stopper immédiatement les suppressions d'emplois

Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement budgétaire de l'emploi public, sont insoutenables. Elles mettent en danger le Service Public républicain dans son ensemble.

Renforcer toutes les missions de la DGFIP

Dans la période actuelle de crise économique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Nous réclamons la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la maintenir. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail

Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions ont contribué à une dégradation continue de nos conditions de travail. Nous condamnons le pilotage par indicateurs qui impose des impératifs de rentabilité parfaitement incompatibles avec la notion même de service public.

Revaloriser les rémunérations

Tous les agents de la fonction publique subissent le gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et le tassement des grilles indiciaires. Alors que l'inflation est en chiffre réel à 2 %, nous subissons tous une baisse de notre pouvoir d'achat.

Il est **inconcevable** que plus d'un million de fonctionnaires aient un traitement au niveau du SMIC.

F.O.-DGFIP condamne la politique de gel des rémunérations des fonctionnaires et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

C'est aussi dans ce contexte particulièrement sombre que **F.O.-DGFIP** souhaite vous rappeler ses revendications et ses positions concernant le mouvement spécifique sur poste.

F.O.-DGFIP soutient ce mouvement spécifique qui répond à une double attente :

- Celle des collègues souhaitant se rapprocher au plus vite de leurs centres d'intérêts matériels et moraux.
- Celle des services voyant ainsi leur vacance d'emploi chronique plus souvent comblée.

Ce mouvement doit être séparé du mouvement général afin que les agents puissent prendre la mesure du poste sur lequel ils postulent.

Nous demandons ainsi le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global. Le maximum de postes doit être retenu.

F.O.-DGFIP défend le mouvement spécifique sur poste, certes dérogatoire mais qui aide au maintien du maillage territorial de notre réseau de proximité, gage national d'un service public de qualité.

Aujourd'hui nous lisons devant vous cette déclaration liminaire avec une volonté toujours plus marquée d'alerter l'administration sur la dégradation des conditions de travail dans les services. Il y a peu de temps, le Directeur Général s'est adressé à tous les agents par vidéo conférence, pour, comme son prédécesseur, les assurer de son soutien et de sa volonté de vouloir remettre l'humain au cœur du système.

Ces engagements marquent-ils le début de la grande marche pour l'amélioration des conditions de travail tant attendue par les personnels?

L'expérience du passé nous laisse les plus grands doutes, car les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent... »

Les représentants **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE, Philippe CINQ, Sébastien DESCHAMPS
Jacques REGNIER, Pascaline KERHOAS, Marc GEORGES